

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 28 février 2023

Date de convocation : 17/02/2023 Lieu de la réunion : 1 place du

Champs de la Poste 74440 Verchaix.

Nombre de membres en exercice : 8 Nombre de membres présents 5

Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, le Syndicat de la Vallée du

Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Titulaires présents: BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, JUBEAU

Christelle, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal

Excusés: MORIO Daniel

Secrétaire: ROUILLER-MARTIN Pascal

Pouvoirs : GIRAT Martin à BOUVET Jérémie, MONET Valérie à

BARBIER Alain

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président distribue un document de travail apportant des précisions sur certains points de l'ordre du jour.

1. Preparation budgetaire 2023

Monsieur le Président distribue la préparation budgétaire 2023. Cette préparation tient compte du fonctionnement de la saison d'hiver actuelle, et du fonctionnement prévisionnel du service sentier.

- Dans cette préparation, ont été intégrés les résultats de clôture estimés de l'exercice 2022, à savoir :
 - o Résultat reporté en fonctionnement : + 52 210,70€
 - o Résultat reporté en investissement : + 36 035,45€
- Pour équilibrer la section de fonctionnement, il a été nécessaire d'augmenter le montant des participations communales : Il passe de 354 711,62€ à 370 970,68€ (soit 4,6% de hausse)
- Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 656 099€
- La section d'investissement est présentée sans les dépenses d'équipements (sauf RAR2022).
 - o Total dépenses : 87 443,12€
 - o Total recettes: 185 236,45€

La différence Recettes-dépenses d'investissement fait ainsi apparaître le montant disponible pour autofinancer les équipements proposés : 97 793,33€.

Monsieur le Président distribue la liste des projets d'équipements.

Remplacement d'un pick-up		35 900€
Balisage/signalétique nordique		9 350€
Sécurité/secours		3 830€
Matériel ludique nordic park		2 800€
Via Ferrata : Aménagement vire du Raffour		8 500€
Travaux de pistes		15 000€
Joux Plane: tables picnic		600€
Joux Plane Table et matériel de fartage		750€
Passerelles		1000€

Outillage	2188	1000€
2 pelles à bras	2188	200€
Téléphone portable	2183	200€
Sous total		79 130€
Propositions soumises à partenariat		
Webcam	2188	20 000€
Etude Plan nordique	2031	25 000€
total		124 130€

Pour la section d'investissements, le Conseil décide d'inscrire l'ensemble des projets proposés, sauf pour les éléments suivants :

- Table et matériel de fartage : il est proposé de faire un essai avant d'acheter le matériel. Une demande sera faite au foyer pour faire l'essai avec sa table de fartage
- La Webcam : il est décidé de n'engager cette dépense que si elle est cofinancée à hauteur de 50% par la CCMG ou Offices de tourismes. N'ayant pas d'accord à ce jour, le Président propose d'inscrire au budget 50% du coût estimé, à savoir 10 000€.
- L'étude pour le Plan nordique : Le Conseil espérant une subvention de cette étude à hauteur de 80%, il est proposé d'inscrire au budget 20% du coût prévisionnel de l'étude, en attendant un avis d'attribution de subvention. La dépense ne sera pas engagée sans subventions

Récapitulatif des inscriptions en dépenses d'investissements :

Sous-total hors propositions soumises à partenariat :	79 130,00 €
Déduction de la table de fartage :	-750,00 €
50% de la webcam	10 000,00 €
20% de l'étude	5 000,00 €
Ajout en dépenses imprévues (pour équilibrer)	4 413,33 €
Total	97 793,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Valide la préparation budgétaire présentée par le Président
- Valide les choix d'investissements proposés dans l'arbitrage ci-dessus exposé:

2. REVISION DE LA GRILLE DES SALAIRES DES AGENTS SAISONNIERS

Monsieur le Président distribue à l'assemblée une nouvelle proposition de grille de salaires saisonniers en prenant en compte la proposition de la précédente réunion, à savoir une valorisation de l'ancienneté (+4 points d'indice par saison) ainsi qu'une valorisation de 4 points du diplôme de pisteur secouriste :

Grille selon	agent d'accueil		pisteur ou dameur	
ancienneté	IM	salaire brut mensuel	IM	salaire brut mensuel
saison 1	365	1 770.26 €	376	1 823.61 €
saison 2	378	1 833.31 €	403	1 954.56 €
saison 3	382	1 852.71 €	407	1 973.96 €
saison 4	386	1 872.11 €	411	1 993.36 €
Saison 5	390	1 891.51 €	415	2 012.76 €
saison 6	394	1 910.91 €	419	2032.16 €
Saison 7	398	1 930.31 €	423	2051.56 €
saison 8	402	1 949.71 €	427	2 070.96 €
Saison 9	406	1 969.11	431	2 090.36 €
saison 10	410	1 988.51 €	435	2 109.76 €
Saison 11	414	2 007.91 €	439	2 129.16 €
saison 12	418	2027.31 €	443	2 148.56 €

Supplément diplômes pisteur		
BNPS1	+4	19.40€
BNPS2	+8	38.80€

Monsieur le Président précise que l'impact budgétaire de cette revalorisation, qui est d'environ 6700€ sur le budget 2023, a déjà été intégré à la préparation budgétaire présentée et validée au point précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

 Valide la grille des salaires des agents saisonniers, ci-dessus exposée, pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2023

3. NOUVEAU CONTRAT COPIEUR

Monsieur le Président informe l'assemblée que le fournisseur de notre photocopieur actuel, Rex Rotary, nous propose un nouvel équipement : Copieur numérique couleur MPC2504EXASP. Le coût trimestriel du contrat proposé s'élève à 372€ HT pour une durée de 63 mois, pour un volume de : 1600 impressions noires et 940 impressions couleur.

Pour rappel, le contrat actuel coûte 380,90€ HT par trimestre et court jusqu'au mois d'aout 2024 Après discussion avec les membres du Conseil, Monsieur le Président propose de demander au fournisseur de refaire une offre plus basse, qui sera ré-étudiée lors de la prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, par 5 voix pour ; 0 voix contre, et 2 abstentions,

• Valide la proposition du Président, à savoir demander une offre plus basse à présenter lors de la prochaine réunion

4. REMPLACEMENT DE 2 RADIOS

Monsieur le Président informe l'assemblée que 2 radios envoyées en réparation ont été déclarées hors service. La société AD Radiocom nous propose de les remplacer par 2 radios reconditionnées au prix TTC de 573,60€ TTC

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accepter cette proposition

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'AD Radiocom, à savoir 2 radios reconditionnées pour un prix TTC de 573,60€
- O Autorise le Président à payer cet investissement avant le vote du budget
- o S'engage à inscrire la somme au budget primitif 2023

5. QUESTIONS DIVERSES

• AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION HSN

Monsieur le Président rappelle que nous avons reçu en 2022 une subvention d'investissement émanent de Haute-Savoie-Nordic (HSN), d'un montant de 10 383,03€. Cette subvention ayant servi au financement de biens amortissables, elle doit être amortie (reprise au compte de résultat : inscription en recette de fonctionnement n°777)

Les biens qui ont été financés à l'aide de cette subvention ont en moyenne une durée d'amortissement de 5 ans. En conséquence, Monsieur le Président propose de fixer la durée d'amortissement de la subvention à 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

 Valide la proposition d'amortir la subvention de 10383,03€ reçue d'Haute-Savoie nordic sur 5 ans

• PROJET DE SKI JOËRING AU FER A CHEVAL

Aurélien Mahaut expose à l'assemblée que le chalet de Laura souhaite proposer une activité Ski Joering au Fer à Cheval pour la saison d'hiver prochaine. L'idée est d'avoir, comme pour l'activité chiens de traîneau, un espace dédié qui serait entretenu par le SIVHG.

Le Conseil est plutôt favorable à l'idée d'avoir une activité ludique supplémentaire au Fer à Cheval, mais souhaite que cela puisse se faire dans une bonne cohabitation avec les autres pratiques.

Une proposition d'aménagement du site du Fer à Cheval sera présentée prochainement au Conseil.

Le projet de ski joëring sera étudié lors d'une prochaine séance

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire, Pascal ROUILLER-MARTIN

240

Le Président, Alain BARBIER

Tercommuna.